

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 OCTOBRE 2016

Convoqué le 14 Octobre 2016

Présents : Mmes Béatrice BERTON, Claude HUARD, Bérangère LEMERLE, Mireille MACAIRE, Marie-Claude ROBILLARD, Corinne TORCHY, Mrs Sylvain ABRIOUX, Raynald ADAMS, Cyril BREUIL, Philippe BULTEAU, Laurent GIRARD, Franck MEUNIER, Marc MOTRET, Etienne PERNOLLET.

Excusés : Mme Virginie BREUIL pouvoir à Mr Cyril BREUIL, Mme Chantal PREVOT pouvoir à Mme Béatrice BERTON, Mr Alexandre JAULIN pouvoir à Mme Corinne TORCHY, Mr Jacques TORU pouvoir à Mr Philippe BULTEAU.

Absente : Mme Sophie Corneille

Secrétaire de séance : Mme Mireille MACAIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Il est procédé à l'approbation du compte rendu du précédent conseil, pas de remarques.

Il est procédé à la signature des registres du dernier conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19 h 33.

TAXE D'AMENAGEMENT :

Monsieur le Maire explique que cette taxe est due pour toute construction : elle est de 4%. Il est proposé pour qu'à partir du 01/01/2017, elle ne soit plus applicable pour les surfaces construites de moins de 20 m², non dédiées à l'habitation, au commerce, à l'industrie ou à l'artisanat.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

RPQS SIAEP :

La commune doit approuver RPQS 2015 du SIAEP. Monsieur Cyril BREUIL rappelle que le SIAEP est le syndicat d'eau potable, qui est en délégation de service public. Il y a 2527

abonnés domestiques + un industriel, avec une consommation de 332 255 m³, pour un rendement de 83,1 % en réseau. Le contrat de DSP vient d'être signé avec Véolia pour 12 ans. Avec ce nouveau contrat :

- Baisse du prix de l'eau
- Obligation de remplacement du matériel
- Rachat des compteurs par le syndicat
- Pour les personnes en difficultés financières, une aide sera possible

Actuellement, pas de problème sur notre commune, l'eau est potable sans traitement, seulement une chloration est effectuée pour éviter toute contamination biologique, des analyses régulières sont réalisées par Véolia et l'ARS.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

MEMBRE DU CCAS :

Monsieur le Maire fait part de la volonté de Mme Marie-Claude ROBILLARD d'intégrer le CCAS, celle-ci étant absente au moment de la formation du bureau. Mme Sophie CORNEILLE a donc proposé qu'elle prenne sa place.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

VENTE DE TERRAINS IMPASSE DE LA REPUBLIQUE :

Monsieur le Maire explique que concernant le projet de vente des 3 terrains, Impasse de la République, il convient d'en fixer le prix. Compte tenu du raccordement à l'assainissement collectif. Il propose un prix de vente à 35€/m².

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE :

Madame Corinne TORCHY indique que suite au départ à la retraite de Mme Nadège ARDOUIN, il convient de supprimer ce poste devenu obsolète, un poste d'ATSEM ayant été créé en remplacement.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Madame Corinne TORCHY explique que suite au départ de Mr Panhaleux, il s'avère que les postes occupés par ce dernier ne correspondent pas aux besoins inhérents à la commune.

Elle estime qu'une création de poste de responsable des services techniques serait souhaitable : agent de maîtrise ou agent de maîtrise principal (cat. C).

Aussi, elle sollicite la suppression des postes d'adjoint technique et administratif précédemment occupés par Monsieur PANHALEUX ainsi que l'autorisation pour Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la création et au recrutement de ce poste.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Suppressions des postes d'adjoint technique et administratif :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Création d'un poste de responsable des services techniques et recrutement :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

TEMPS PARTIEL AGENT DE CRECHE :

Madame Corinne TORCHY explique que Mme Marie-Camille JEANNY a demandé un temps partiel à 80 %, suite à son retour de congés de maternité. Une délibération est nécessaire pour l'organisation de son temps de travail. La directrice de la crèche propose que ces 80 % se répartissent sur 4 jours : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi afin d'optimiser au mieux les différents temps de travail et d'accueil.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL :

Monsieur Etienne Pernollet indique que suite au sinistre pour vol en 2015, des écritures comptables spécifiques doivent être faites après le vote du budget. Une décision modificative doit être prise pour pouvoir réaliser les écritures obligatoires de modification de l'amortissement.

Dépenses de fonctionnement :

Article 6811 chapitre 042 : + 3190.38 €

Recettes d'investissement :

Article 21578 chapitre 040 : + 2206.19 €

Article 2158 chapitre 040 : + 984.19 €

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

CRECHE :

Monsieur le Maire nous informe que suite aux inondations 3 devis ont été demandés pour seulement 2 réponses. L'expert a donné son accord pour l'un de ces devis le 3 Octobre 2016. Malgré des appels téléphoniques et courriers, nous sommes toujours sans réponse de notre assurance. L'entreprise PILLION va découvrir le sol pour le sécher prochainement.

BAPTEME DE L'ECOLE PRIMAIRE : 4 Novembre à 14 H

Les derniers préparatifs sont projetés pour les prochaines vacances : pose des lettres et peinture des volets et fenêtres.

RECENSEMENT :

Monsieur Marc MOTRET se propose pour être l' élu référent.

Mme Corinne TORCHY FAIT UN POINT SUR LE PERSONNEL :

CRECHE :

- La directrice Mme Orane CHALVET donnant entière satisfaction à l'issue de sa période d'essai, elle est donc maintenue sur ce poste.
- Mme Isabelle COLLARD, auxiliaire de puériculture, étant en arrêt maladie un contrat de droit privé pour surcroît de travail a été signé avec Madame Meunier Patricia. Celle-ci intervient déjà sur la crèche et connaissant parfaitement les actions à réaliser pour l'entretien des locaux.
- Mme Mélissa LEGOWIC, auxiliaire de puériculture, a été recrutée en contrat avenir.
- Mme Flore PIREs, CAP Petite Enfance, a été recruté en contrat d'avenir sur l'école maternelle.

ECOLE :

- Problèmes avec Melle Virginie BLOT qui est en contrat aidé sur la garderie, la cantine, les NAP, et le ménage de la bibliothèque. Son contrat arrive à échéance au 01/11/2016 et Madame Torchy explique qu'il convient de prendre la décision concernant le renouvellement de son contrat sachant que différents problèmes de comportement se posent. En effet, son langage et son attitude sont inadaptés au milieu dans laquelle elle intervient.

En Mai, un 1^{er} courrier lui a été envoyé pour des problèmes de langage

Fin Juin, un 2^{ème} courrier a été envoyé avec avertissement pour les mêmes problèmes et en plus une attitude trop proche de certains enfants.

Les mêmes problèmes ont continué suite à ces deux courriers. Nous avons également reçu des plaintes de l'équipe enseignante et des parents.

Après concertation des membres du conseil municipal présents, le non renouvellement de son contrat est décidé. Il faudra voir pour le remplacement de ce poste.

ASSAINISSEMENT :

Monsieur Etienne PERNOLLET nous informe que les travaux d'assainissement Impasse de la République sont terminés, le raccordement du local football est fait. La réception des travaux se fera prochainement.

BUDGET :

Monsieur E. PERNOLLET fait le bilan de la situation financière :

Budget de fonctionnement :

- Dépenses : 58 % du budget prévu
- Recettes : 56.28 %

COMITE DES FETES :

Madame Evelyne PAQUET demande une subvention supplémentaire pour le 40^{ème} anniversaire du Comité des Fêtes. Actuellement elle dispose d'un budget de 6 000 €, elle estime avoir un manque de 2 000 à 3 000 €. Ce sera à étudier dans notre prochain budget.

CHIEN ERRANT :

Monsieur le Maire nous informe que rue Jean Moulin, les chiens de Monsieur Gonel, locataire de Monsieur BRUNET, errent dans les rues et que l'un d'entre eux est agressif. Les gendarmes sont prévenus ainsi que les services vétérinaires.

Une demande de renseignements est faite afin de pouvoir pénaliser les propriétaires de chiens errants.

SALLE DES ASSOCIATIONS :

Des personnes se plaignent qu'il y a un manque de matériel pour nettoyer le sol suite à une réunion.

Monsieur Franck MEUNIER nous informe que dans la salle des fêtes, il serait souhaitable de refaire un état du matériel, surtout dans la réserve.

POTELETS :

Il est prévu de supprimer les 4 premiers potelets et un autre gênant pour une entrée.

La réunion de conseil est levée à 20 H 43